BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2794

59 – NORD

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DOUAI

Extrait de jugement

Date : 24 juillet 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC PRINCIPAL ALEXIA I-II-III.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 51, place Jacques Duclos, 59450 Sin-le-Noble.
Complément de jugement : Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Lille a rendu une ordonnance le 24/07/2026 au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, désignant la SELARL HELP PARTNERS sise TOUR MERCURE 12E ETAGE 445 BOULEVARD GAMBETTA 59200 TOURCOING, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 899 824 965 prise en la personne de Maître Michael THYSEN, administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires SDC PRINCIPAL ALEXIA I-II-III, 51 place Jacques Duclos - 59450 Sin-le-Noble, avec la mission de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété, avec tous les pouvoirs de l'assemblée générale, à l'exception de ceux prévus aux paragraphes a) et b) de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965, et du conseil syndical, pour une durée de 12 mois. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Michael THYSEN dans un délai de 3 mois à compter de la présente publication. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3 I de la loi du 10 juillet 1965. N ° RG : 26/150